

Conseil Municipal de Fréteval - Séance du 2 décembre 2020

Nombre de Membres
En Exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14
Pour : 14

L'an deux mille vingt, le 2 décembre le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la salle des fêtes de Fréteval sous la présidence de Monsieur PILLEFER Bernard, maire de Fréteval.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bernard PILLEFER, Pascal TRASSARD, Virginie TIGNON, Jacky DURAND, Martial MOYER, Philippe LERICHE, Chantal MAUDHUIT, Christian FICHEPAIN, Martial MÉNAGE, Éric EXPERTON, Évelyne GANDON, Carole BARRAULT, Céline RICHARD, Angèle AUBÉ

ÉTAIT ABSENTE :

Madame Évelyne BLIN

M. Pascal TRASSARD a été désigné comme secrétaire de séance

Délibération n° D-Cne/2020-96

Objet : Plantations bacs à oranger

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement des espaces publics extérieurs de plusieurs équipements communaux et communautaires à Fréteval, des bacs à oranger ont été posés.

Il s'avère nécessaire de confier les plantations à un professionnel.

Monsieur le Maire présente les devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** le devis présenté par l'entreprise Besnard Paysage Environnement pour un montant HT de 3 325,00 € HT soit 3 990,00 € TTC
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ces travaux.

Délibération n° D-Cne/2020-97

Objet : Informatique mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie est éligible à la fibre. Pour finaliser le projet et vu l'installation informatique de la mairie, il est nécessaire d'acquérir un pare-feu (firewall) pour assurer une sécurisation maximale du site vis-à-vis des menaces et tentatives d'intrusion.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 1 342,00 € HT soit 1 610,40 € TTC de la société Alphamicro, prestataire informatique de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** le devis présenté par la société Alphamicro pour un montant HT de 1 342,00 € HT soit 1 610,40 € TTC
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à cette intervention.

Délibération n° D-Cne/2020-98

Objet : Tarifs des Services Communaux – Année 2021

Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants concernant les services communaux à compter du 1^{er} janvier 2021.

Salle des Fêtes : Rue du Pont		
Location de la salle		
Créneaux Horaires	Salle Hors période de chauffage	Salle en période de chauffage *
Journée de 8h à 20h	95,00 €	95 + 85 = 180,00 €
Journée+ Nuit (deux repas)	190,00 €	190 + 100 = 290,00 €
Nuit de 20h à 03h	120,00 €	120 + 75 = 195,00 €
Cuisine	75,00 €	75,00 €
Location de la Vaisselle		
Nombre de personnes	Tarifs	Spécificités
De 0 à 50 personnes	25,00 €	Utilisation du Lave-vaisselle = 20 €
De 51 à 100	45,00 €	Vaisselle cassée = 2 € la pièce
De 101 à 150	65,00 €	Vin d'honneur (vaisselle en plus) = 75 €

- Caution pour dégradations 160,00 €
- Caution pour ménage non effectué 60,00 €
- Pénalités dégradations sur facture
- Attestation d'assurance à produire 15 jours avant la réservation en mairie
- *Le chauffage est obligatoirement facturé lors des périodes où la salle est chauffée par les services municipaux

Tarifications spécifiques pour des activités privées : 15 € la séance (sans la cuisine)

Tarifications spécifiques pour les associations :

- Participation (pour manifestations à but lucratif) 35,00 €
- Participation (pour manifestations à but non lucratif) 10,00 €

- Caution pour dégradations 160,00 €
- Caution pour ménage non effectué 60,00 €
- Pénalités dégradations sur facture
- Attestation d'assurance à produire 15 jours avant la réservation en mairie
- *Le chauffage est obligatoirement facturé lors des périodes où la salle est chauffée par les services municipaux

Maison du Tourisme : Place Pierre Genevée		
Location de la Maison		
Créneaux Horaires	Salle Hors période de chauffage	Salle en période de chauffage *
Journée	65,00 €	65 + 55 = 120,00 €
Semaine	180,00 €	180 + 90 = 270,00 €
Week-end (Samedi et Dimanche)	105,00 €	115 + 70 = 185,00 €

Salle de l'horloge : Place Pierre Genevée	
Location de la salle	
Créneaux Horaires	Salle
Association loi 1901 (manifestation à but lucratif à la journée)	10,00 €
Autres associations ou privés à la demi-journée sans chauffage	30,00 €
Autres associations ou privés à la demi-journée avec chauffage *	40,00 €

- Attestation d'assurance à produire 15 jours avant la réservation en mairie

* Le chauffage est obligatoirement facturé lors des périodes où la salle est chauffée par les services municipaux

Tarifs pour la Pêche	
Carte à la journée	4,00 €
Carte à la semaine	9,00 €
Carte nuit	6,00 €
Carte à l'année	44,00 €

Location Matériel	
Chaises	0,50 € l'unité
Bancs	1,70 € l'unité
Tables (2,20 m)	4,00 € l'unité
Stands de 6 m+ bâche	13,00 €
Podium à la journée pour les associations	200,00 €
Livraison dans la commune (pas de livraison en dehors)	65,00 €
Panneaux de signalisation	5,00 € le panneau plus caution de 20 €

Cimetière			
Concessions dans l'ancien et nouveau cimetière			
Adulte		Enfant jusqu'à 18 ans	
15 ans en renouvellement	160,00 €	15 ans en renouvellement	30,00 €
30 ans	250,00 €	30 ans	52,00 €
50 ans	420,00 €	50 ans	84,00 €
Concession terrain d'un caveau			
15 ans	100,00 €		
30 ans	200,00 €		
Dispersion des cendres au jardin du souvenir (Fourniture et gravure à la charge de la famille)	35,00 €		
Opération d'inhumation d'urne dans une sépulture	40,00 €		
Opération d'inhumation d'urne dans une sépulture contenant déjà une ou plusieurs urnes	30,00 €		
Opération d'une première inhumation en terrain commun, dans une propriété privée, dans une concession particulière ou dans un caveau provisoire	40,00 €		
Seconde ou suivante opération d'inhumation en terrain commun, dans une propriété privée, dans une concession particulière ou dans un caveau provisoire	30,00 €		

Marché artisanal annuel	
Droit de place	10 €
Tarifs des boissons et produits vendus dans le cadre de la régie de recettes occasionnelle	
Boissons non alcoolisées	
Eau 50 cl	0,50 €
Eau 1.5 l, Café	1,00 €
Orangina, Perrier, Coca Cola	2,00 €
Boissons alcoolisées	
Verre de vin, Kir	1,00 €
Bière	2,00 €
Bouteille de vin	8,00 €
Alimentation	
Barquette frites	2,00 €

Redevance Assainissement	
Charges fixes	20,00 € par semestre
Redevance m3	2,20 €/m3
Taxe Puits	56,00 € par personne/ par semestre
Branchement (possibilité de régler en 2 fois sur 6 mois)	400,00 €

- **Participation intervention mise en fourrière (SPA)** 80,00 €
 - **Tarif droit de place** 10,00 €
 - **Bulletin Municipal** : base d'un Encart publicitaire : 1/6 page à 40,00 €
- Autres tarifs établis en proportionnalité de ce premier format

Délibération n° D-Cne/2020-99**Objet : Acquisition de la parcelle ZM n° 79 pour la future unité de traitement – indemnité d'éviction**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juillet 2020 avait décidé d'acheter la parcelle ZM n° 79 d'une superficie de 37 a 60 ca sise « La Passerelle » au prix de 2 200,00 € l'hectare (hors frais de notaire).

Pour compléter cette décision, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement d'indemnité d'éviction due par le preneur (à savoir la Commune de Fréteval) à l'exploitant de la parcelle (c'est-à-dire le titulaire du bail).

Le calcul des indemnités forfaitaires d'éviction résulte de l'application des barèmes comprenant l'indemnité d'exploitation et l'indemnité compensatrice de la perte de fumures, d'arrières fumures, d'amendements et de façons culturales. Pour notre région fiscale Perche et Gâtine Tourangelle, l'indemnité en €/ha s'élève à 5 340 €.

L'indemnité forfaitaire d'éviction s'élève à 2 007,84 € (5 340 €/ha x 0,3760 ha).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° D-Cne/2020-100**Objet : Mission de Conseil à Maîtrise d'Ouvrage - Assistance pour déposer et suivre un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité a lancé des travaux de restructuration de la station de traitement des eaux usées et déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de mission de Conseil à Maîtrise d'Ouvrage - Assistance pour déposer et suivre un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de mission de Conseil à Maîtrise d'Ouvrage présentée par la Sarl DUPUET Franck qui comprend les opérations suivantes :

- Elaboration du dossier de demande de subvention comprenant à minima le plan de financement, la notice descriptive du projet, le formulaire de demande auprès des services de l'Etat, un plan de masse du projet, un planning prévisionnel détaillé, les plans de projet, un mémoire justifiant le projet en détail, modèles de délibérations et courriers,
- Dépôt du dossier de demande de subvention sur le site de l'Etat et transmission d'un exemplaire à la collectivité pour archivage,
 - Assistance à la synthèse des éléments nécessaires à l'obtention du solde de subvention pour un montant de 1 550,00 € HT soit 1 860,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à la lecture de la proposition de mission de Conseil à Maîtrise d'Ouvrage de la Sarl DUPUET et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à venir relatives à ce dossier.

Délibération n° D-Cne/2020-101**Objet : Prise en charge du personnel communal œuvrant pour le service d'assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le personnel communal intervient sur les équipements et sites de traitement des eaux usées tout au long de l'année depuis la création du budget annexe - assainissement. A ce jour, aucune délibération n'avait été prise.

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire propose de délibérer sur la refacturation du coût du personnel communal comprenant les charges salariales et les charges patronales au budget de l'assainissement - section fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Délibération n° D-Cne/2020-102**Objet : ONF : Forêt communale indivise de Fréteval – Saint-Hilaire-la-Gravelle**

- Inscription à l'état d'assiette des coupes pour 2021,
- Martelage et mode de vente des coupes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'Office National des Forêts en date du 24 novembre 2020, concernant l'état d'assiette des coupes réglées, le martelage et le mode de vente de coupes pour 2021 selon le tableau ci-dessous :

Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir en ha
8U	Amélioration	7.41
9B	Amélioration	4.47
10U	Amélioration	8.41
13U	Amélioration	8.71
14U	Amélioration	5.48
15U	Amélioration	5.62
21U2	Relevé de couvert	3.29

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend connaissance de l'état d'assiette des coupes réglées proposées par l'ONF pour l'exercice 2021 selon le tableau récapitulatif ci-dessus,
- donne l'autorisation de procéder au martelage de ces coupes, ainsi qu'à leur vente en bloc et sur pied.

Délibération n° D-Cne/2020-103**Objet : DDAD (Dotation d'Aménagement Durable)****Demande de subvention – Sécurisation d'un cheminement piétonnier – Le Mail à Fréteval**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD) relatif aux **travaux – sécurisation d'un cheminement piétonnier – Le Mail à Fréteval**.

Le montant s'élève à 7 946,16 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté,
- approuve le coût des travaux estimé à 7 946,16 € HT soit 9 535,39 € TTC,
- décide d'exécuter les travaux à compter de 2^{ème} semestre 2021,
- le financement sera assuré par une subvention DDAD (Dotation Départementale d'Aménagement Durable) et les fonds propres de la collectivité,
- autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès de M. le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher au titre de la DDAD 2021 au taux le plus élevé possible.

Délibération n° D-Cne/2020-104**Objet : Décisions Modificatives n° 6 rapportée – erreur matérielle**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal la délibération n° D-Cne/2020-93 bis - Décisions modificatives n° 6 du 4 novembre 2020. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la délibération citée doit être rapportée suite à une erreur matérielle dans la saisie des écritures comptables. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Délibération n° D-Cne/2020-105**Objet : Décisions Modificatives n°7**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget de l'exercice 2020 (acquisition terrains nus).

Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
COMPTES DEPENSES						
Entretien et réparations bâtiments publics	D	F	011	615221		-350,00 €
Autres bâtiments publics (Donation terrain)	D	I	21	2111	00	+ 350,00 €
Virement à la section d'investissement	D	F	023	023		+350,00 €
COMPTES RECETTES						
Virement de la section d'exploitation	R	I	021	021		+350,00 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

Délibération n° D-Cne/2020-106**Objet : Décisions Modificatives n°8**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget de l'exercice 2020.

Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
COMPTES DEPENSES						
Personnel non titulaire	D	F	012	6413		-180,00 €
Indemnités	D	F	65	6531		+180,00 €
Autres charges	D	F	012	6488		+1 600,00 €
COMPTES RECETTES						
Autres produits divers de gestion courante	R	F	75	7588		+1 600,00 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

Délibération n° D-Cne/2020-107**Objet : Décisions Modificatives n°9**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget de l'exercice 2020 (Firewall – mairie).

Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
COMPTES DEPENSES						
Entretien et réparations bâtiments publics	D	F	011	615221		-1 610,40 €
Virement à la section d'investissement	D	F	023	023		+1 610,40 €
Matériel de bureau et matériel informatique	D	I	21	2183	10	+ 1 610,40 €
COMPTES RECETTES						
Virement de la section de fonctionnement	R	I	021	021		+1 610,40 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

Délibération n° D-Cne/2020-108

Objet : Décisions Modificatives n°10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget de l'exercice 2020 (Plantations bacs à oranger).

Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
COMPTES DEPENSES						
Entretien et réparations bâtiments publics	D	F	011	615221		-3 990,00 €
Virement à la section d'investissement	D	F	023	023		+3 990,00 €
Installations générales, agencements et aménagements divers (Aménagement des espaces publics extérieurs)	D	I	21	2181	63	+ 3 990,00 €
COMPTES RECETTES						
Virement de la section de fonctionnement	R	I	021	021		+3 990,00€

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

Délibération n° D-Cne/2020-109

Objet : Tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu le tableau des emplois arrêté au 1^{er} juillet 2019, adopté le 4 septembre 2019 par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau des effectifs du personnel en vigueur depuis le 25 décembre 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Délibération n° D-Cne/2020-110

Objet : Décisions Modificatives n°1 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget de l'exercice 2020.

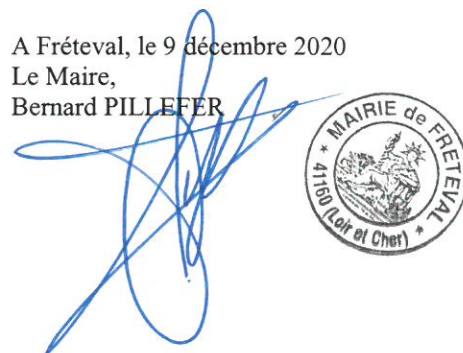
Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
COMPTES DEPENSES						
Entretien et réparations bâtiments publics	D	F	011	61521		-3 870,00 €
Virement à la section d'investissement	D	F	023	023		+ 3 870,00 €
Frais d'études, de recherche, de développement	D	I	20	203	14	+ 1 860,00 €
Terrain (éviction)	D	I	21	211	14	+ 2 010,00 €
COMPTES RECETTES						
Virement de la section de fonctionnement	R	I	021	021		+3 870,00€

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

A Fréteval, le 9 décembre 2020

Le Maire,

Bernard PILLEFFER



Nombre de Membres
En Exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14
Pour : 14

L'an deux mille vingt, le 2 décembre le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la salle des fêtes de Fréteval sous la présidence de Monsieur PILLEFER Bernard, maire de Fréteval.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bernard PILLEFER, Pascal TRASSARD, Virginie TIGNON, Jacky DURAND, Martial MOYER, Philippe LERICHE, Chantal MAUDHUIT, Christian FICHEPAIN, Martial MÉNAGE, Éric EXPERTON, Évelyne GANDON, Carole BARRAULT, Céline RICHARD, Angèle AUBÉ

ÉTAIT ABSENTE :

Madame Évelyne BLIN

M. Pascal TRASSARD a été désigné comme secrétaire de séance

Délibération n° D-Cne/2020-111

Objet : Plan de relance du Conseil Départemental : Relance 41 « 1000 chantiers pour nos artisans locaux »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande de subvention dans le cadre du plan de relance « 1000 chantiers pour nos artisans locaux ». Les travaux devront être réalisés par des entreprises locales (41 ou départements limitrophes).

Monsieur le Maire propose de réaliser des sanitaires sur le site de l'ex-fonderie.

Monsieur le Maire présente les devis.

Le montant total des travaux s'élève à 9 780,98 € HT soit 11 737,18 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté,
- approuve les devis présentés par :
- l'entreprise SAS – Entreprise MOYER pour un montant de 8 187,00 € HT soit 9 824,40 € TTC,
- la SARL EPCE pour un montant de 1 593,98 € HT soit 1 912,78 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention de 50 % plafonnée à 5 000 € auprès de M. Le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher dans le cadre du plan de relance « 100 chantiers pour nos artisans locaux »,
- accepte à l'unanimité le projet et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° D-Cne/2020-112

Objet : Décisions Modificatives n°11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget de l'exercice 2020 (Sanitaires sur le site de l'ex-fonderie).

Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
COMPTES DEPENSES						
Entretien et réparations bâtiments publics	D	F	011	615221		- 6 850,00 €
Virement à la section d'investissement	D	F	023	023		+ 6 850,00 €
Installations générales, agencements et aménagements divers (Sanitaires sur le site de l'ex-fonderie)	D	I	21	21318	24	+ 11 740,00 €
COMPTES RECETTES						
Virement de la section de fonctionnement	R	I	021	021		+ 6 850,00 €
Départements	R	I		1323	24	+ 4 890,00 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

Délibération n° D-Cne/2020-113

Objet : Demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté du Perche & Haut Vendômois

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux d'aménagement de sanitaires sur l'espace partagé par la Communauté du Perche & Haut Vendômois et la commune de Fréteval sur le site de l'ex-fonderie Genevée :

Monsieur le Maire présente les devis.

Le montant total des travaux s'élève à 9 780,98 € HT soit 11 737,18 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté,
- approuve les devis présentés par :
- l'entreprise SAS – Entreprise MOYER pour un montant de 8 187,00 € HT soit 9 824,40 € TTC,
- la SARL EPCE pour un montant de 1 593,98 € HT soit 1 912,78 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à demander un fonds de concours à la Communauté du Perche & Haut Vendômois pour les travaux d'aménagements sanitaires sur l'espace partagé par la communauté de communes et la commune de Fréteval sur le site de l'ex-fonderie Genevée,
- accepte à l'unanimité le projet et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A Fréteval, le 18 décembre 2020

Le Maire,
Bernard PILLEFER

